

Rapport du Président du jury

Organisateur : Centre de gestion de la Lozère

Partenaires : Centres de gestion de la région Occitanie

EXAMEN PROFESSIONNEL D'INGÉNIEUR TERRITORIAL (2ème alinéa)

Session 2024

I – INFORMATIONS GENERALES

A – Définition de l'emploi :

Les ingénieurs territoriaux exercent leurs fonctions dans tous les domaines à caractère scientifique et technique entrant dans les compétences d'une collectivité territoriale ou d'un établissement public territorial, notamment dans les domaines relatifs :

- 1° A l'ingénierie ;
- 2° A la gestion technique et à l'architecture ;
- 3° Aux infrastructures et aux réseaux ;
- 4° A la prévention et à la gestion des risques ;
- 5° A l'urbanisme, à l'aménagement et aux paysages ;
- 6° A l'informatique et aux systèmes d'information.

Ils assurent des missions de conception et d'encadrement. Ils peuvent se voir confier des missions d'expertise, des études ou la conduite de projets.

Ils sont chargés, suivant le cas, de la gestion d'un service technique, d'une partie du service ou d'une section à laquelle sont confiées les attributions relevant de plusieurs services techniques.

Les fonctionnaires ayant le grade d'ingénieur peuvent exercer leurs fonctions dans les régions, les départements, les communes, les offices publics de l'habitat, les laboratoires d'analyses et tout autre établissement public relevant de ces collectivités.

Ils peuvent également occuper les emplois de directeur des services techniques des communes et de directeur général des services techniques des établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre de 10 000 à 40 000 habitants.

En outre, ils peuvent occuper les emplois administratifs de direction des collectivités territoriales et des établissements publics locaux assimilés en application des dispositions du décret du 30 décembre 1987 susvisé.

B – Les textes de référence :

- Le décret n° 2016-201 du 26 février 2016 portant statut particulier du cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux,
- Le décret n° 2016-207 du 26 février 2016 fixant les modalités d'organisation des examens professionnels pour l'accès au cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux.

C – Conditions d'accès :

Examen professionnel :

Ouvert aux fonctionnaires relevant du cadre d'emplois des techniciens territoriaux qui, seuls de leur grade, dirigent depuis au moins deux ans la totalité des services techniques des communes ou des établissements publics de coopération intercommunale de moins de 20 000 habitants dans lesquels il n'existe pas de membres du cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux.

Pour cet examen, il n'existe pas de spécialité.

D – Calendrier :

Le Centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Lozère organise en partenariat avec les Centres de gestion de la région Occitanie l'examen professionnel pour l'accès au grade **d'ingénieur territorial**.

Période de retrait des dossiers	Du 9 janvier 2024 au 14 février 2024
Date limite de retour des dossiers	Le 22 février 2024
Dates de l'épreuve d'admission	Les 17, 18, 19 et 20 juin 2024
Jury admission	Le 20 juin 2024

II – LES CANDIDATS

33 candidats convoqués

A – Répartition hommes / femmes :

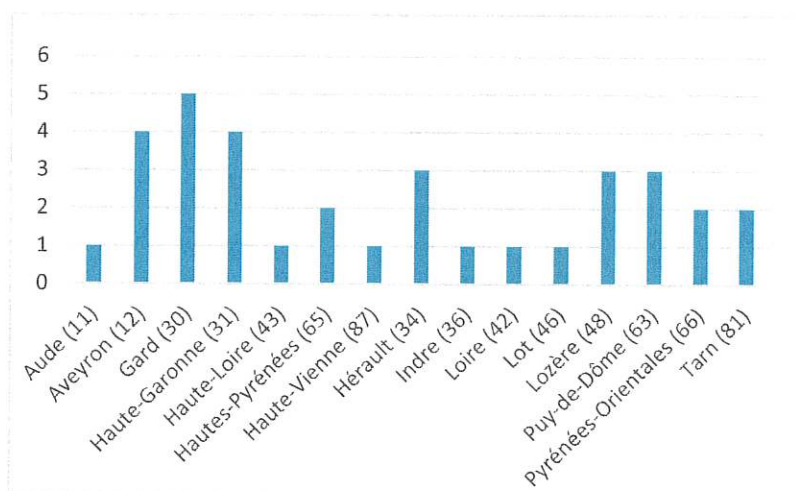
Examen professionnel : 9 femmes / 24 hommes

B – Tranches d'âge :

Age	Nombre de candidats
20 à 29 ans	1
30 à 39 ans	4
40 à 49 ans	19
50 ans et plus	9

C – Origine des candidats :

Répartition par département :



D – Niveau d'étude :

Niveau d'études	Candidats
Niveau 3 - BEP, CAP	6
Niveau 4 - Baccalauréat ou équivalent	3
Niveau 5 - Bac+2 - DEUG, DUT, DEUST, BTS	18
Niveau 6 - Bac+3 - Licence, licence professionnelle	4
Niveau 6 - Bac+4 - Maîtrise, master 1	1
Niveau 7 - Bac+5 - Master, DESS, diplôme ingénieur	1

III – L'ÉPREUVE D'ADMISSION

L'examen professionnel (alinéa 2) de promotion interne d'ingénieur territorial comporte seulement une épreuve d'admission dont voici l'intitulé :

« Entretien portant sur l'expérience professionnelle, les connaissances et les aptitudes du candidat. Cet entretien consiste, en un premier temps, en un exposé du candidat sur son expérience professionnelle. L'entretien vise ensuite à apprécier sa capacité à analyser son environnement professionnel ainsi que son aptitude à résoudre les problèmes techniques ou d'encadrement les plus fréquemment rencontrés par un ingénieur. »

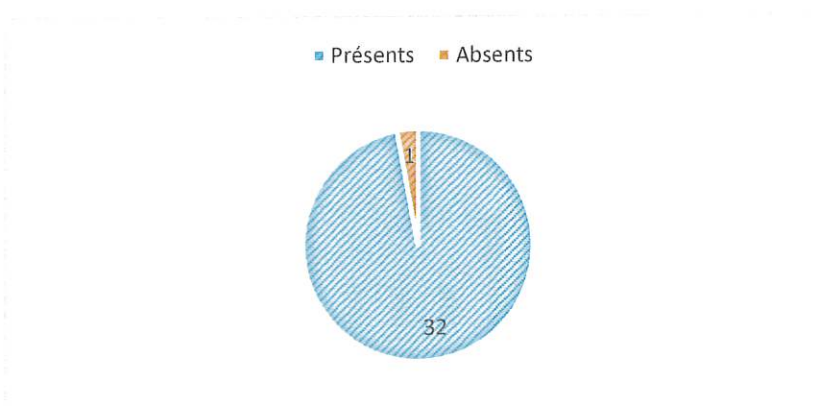
- *Durée totale de l'entretien : 40 minutes dont 10 minutes au plus d'exposé*

A – Déroulement :

Les candidats ont présenté l'épreuve orale d'admission de l'examen professionnel les 17, 18, 19 et 20 juin 2024 dans les locaux du centre de gestion de la Lozère.

B – Taux d'absentéisme :

Un candidat était absent à l'épreuve d'admission sur les trente-trois convoqués.



C – Résultats de l'épreuve orale :

	Examen professionnel
Nombre de candidats présents	32
Notes \geq à 10/20	16
Moyenne générale	11.03/20
Note la plus élevée	18.00/20
Note la plus basse	05.50/20
Seuil d'admission	11.00/20 (11.00 points sur 20)
Nombre de candidats admis	16

D – Profil des candidats admis :

On observe que 2 lauréats sur les 16 au total sont des femmes (12.5%) contrairement au même examen professionnel en 2020 où la totalité des lauréats étaient des hommes (100%).

75% des lauréats exercent dans une commune et pour 25% dans un Etablissement Public.

50% des candidats lauréats ont suivi une formation préparatoire au concours (CNFPT).

E – Observations du jury lors de l'admission :

Lors de l'inscription à l'examen, le candidat doit remettre un document retraçant son expérience professionnelle. Le jury déplore des écritures parfois peu lisibles et des incomplétudes.

Les membres du jury font état d'un niveau très variable entre les candidats.

De façon générale, le jury souligne le manque de préparation de la part des candidats. Une épreuve orale d'examen professionnel permettant d'accéder au grade d'ingénieur demande des connaissances techniques et professionnelles ainsi qu'une bonne culture territoriale.

Les candidats sont invités à développer une curiosité sur leur environnement professionnel et à intégrer les grands enjeux des politiques publiques afin de pouvoir évoluer sur un poste de catégorie A.

Fait à Mende, le 20 juin 2024

Le Président du jury

Monsieur Jean-Paul



